

Manifeste pour la mise en place de “Dispositifs d’agriculture sociale” (DiAS) en Wallonie – v. 16/05/2024

Contexte : un groupe de travail “agriculture et foresterie sociale” a été animé de 2016 à 2023 par le Réseau wallon de Développement Rural, qui rassemblait les porteurs de projets existants en Wallonie. Un sous-groupe a été mandaté en son sein fin 2022 pour travailler à l’écriture d’un texte rassembleur. Il s’agissait de réunir les acteurs du secteur autour d’une vision d’avenir commune. Elle a été discutée, amendée et validée par les organisations signataires du Manifeste, qui est toujours disponible [via le lien suivant](#).

La présente version constitue une mise à jour allégée en amont de la journée d’étude « Agriculture, social et soins verts : cultivons le lien en Wallonie » organisée le 16/05 au Parlement de Wallonie.

Il est utile de rappeler que la plupart de ces projets d’agriculture sociale se sont développés sur base d’appels à projets initiés par la Wallonie depuis 2017 (Programme wallon de Développement Rural 2014-2020). Début 2024, certains n’ont pas été reconduits et ont dû fermer leurs portes, tandis que 3 nouveaux sont apparus. Les budgets régionaux octroyés à l’agriculture sociale ont sensiblement diminué. Désormais, 11 projets sont soutenus par le plan Wallonie PAC (mesure 373) et 4 autres par des fonds LEADER, provinciaux (Prov. de Luxembourg), via des subsides facultatifs ou encore du mécénat.

Une certaine liberté dans la mise en œuvre de la mesure 16.9 du PwDR a été permise afin d’expérimenter une diversité de pratiques adaptées à des contextes chaque fois spécifiques. Les bénéfices des activités sociales menées en ferme ont été objectivés par des processus évaluatifs. Ils ne sont plus à démontrer. **Nous vous renvoyons à ce sujet au document « L’agriculture sociale en Wallonie » (cliquer sur le lien !), qui présente une analyse transversale, des données chiffrées et quelques références bibliographiques.**

Nous identifions par ailleurs que l’agriculture sociale est une réponse particulièrement pertinente à des problématiques qui traversent les différents secteurs concernés, et plus largement à des enjeux majeurs pour l’avenir de la Wallonie : soutien à l’agriculture familiale, inclusivité des territoires, désinstitutionnalisation, lutte contre l’exclusion et l’isolement, levier thérapeutique qui répond à des problématiques de santé mentale qui sont en forte augmentation, etc.

Ci-après vous trouverez :

- 1. Agriculture sociale : une définition***
- 2. Vers des “Dispositifs d’agriculture sociale” (DiAS) en Wallonie***
- 3. Une diversité d’offres sur les territoires : 4 formules***
- 4. Projection en forces vives, budgétaires, et impact des DiAS***

1. Agriculture sociale : une définition

Le focus group “Social farming and innovation” initié en 2024 par la Commission Européenne (EU CAP Network) s’est référé à la définition de Di Iacovo and O’Connor (2009) : « L’agriculture sociale renvoie à un usage agricole à la fois traditionnel et innovant. Elle inclut toutes les activités qui utilisent des ressources agricoles, tant végétales qu’animales, dans le but de promouvoir (ou générer) de la thérapie, de la revalorisation, de l’inclusion sociale, de la pédagogie et des services sociaux dans les territoires ruraux. »¹

Une révision du Code wallon de l’Agriculture en 2019 a ouvert une porte à la reconnaissance de l’accueil social dans les fermes à travers la notion plus large d’« accueil social rural » : *“l’accueil dans une structure rurale ou agricole de personnes ou groupes de personnes de tout âge qui, pour des raisons diverses liées à leur santé physique ou mentale, à leur situation sociale, économique, administrative ou familiale éprouvent la nécessité de fréquenter momentanément ou régulièrement un environnement lié à la vie rurale ou agricole, différent de leur cadre de vie habituel.”*² Cette révision offre également la perspective à des « structures d’accueil social rural » et des « services d’accompagnement à l’accueil social rural » d’être agréés pour leurs activités. Elle n’a pas suscité l’adhésion nécessaire/suffisante à son déploiement.

Les porteurs de projets-pilotes wallons se réfèrent à l’agriculture sociale comme une **pluralité d’initiatives** qui soutiennent **des dynamiques d’entraide au sein d’entreprises agricoles et avec celles-ci**.

Les activités d’agriculture sociale sont **destinées - sans exclusive* - à des personnes que la vie a amenées à fréquenter des institutions sociales ou de santé**. L’agriculture sociale permet simultanément à ces personnes et aux entreprises agricoles partenaires d’améliorer leurs quotidiens.

* Les activités sont aussi destinées à des personnes qui souhaitent améliorer leur mieux-être en partageant le quotidien des fermes, indépendamment de tout accompagnement social ou de santé préalable.

La triangulation au coeur de l’agriculture sociale :

Dans la perspective qui est ici défendue, la mise en place d’activités d’agriculture sociale est le fruit d’une **collaboration entre au moins trois parties** :

- **La ferme accueillante** : un agriculteur ou une agricultrice souhaite(nt) ouvrir ponctuellement ou régulièrement son cadre de vie et de travail à des personnes extérieures dans le but de soutenir une dynamique de mieux-être, avec une idée plus ou moins précise des activités qui seront concernées – y compris pour la ferme accueillante lui/elle-même ;
- **La personne accueillie**³ : une (ou plusieurs) **personne(s) ayant formulé le souhait d’être en contact avec le quotidien de la ferme**, avec la nature, les animaux, en soutien à l’agriculteur-riche. Il s’agit prioritairement (mais pas seulement) de personnes que la vie a amenées à fréquenter des institutions sociales ou de santé.
- Une **structure tierce** active sur un territoire donné, remplit une série de fonctions qui vont de la visibilité de l’offre au suivi psycho-social, en passant par l’organisation de l’accueil. Selon les territoires ces fonctions seront soit toutes portées par un **Dispositif d’agriculture sociale** (DiAS – voir ci-après), soit réparties entre le DiAS et les structures social-santé pré-existantes dont l’implication est fortement encouragée.

Les modalités de collaboration entre ces différentes parties sont formalisées via des conventions, chartes et autres propositions faites par le DiAS. Ce dernier est alors le garant de la mise en œuvre des activités tant administrativement qu’humainement. Dans les projets-pilotes actuels, et c’est ce qui sous-tend la présente proposition, le DiAS est animé par une équipe salarie, tandis que les fermes accueillantes sont dans la plupart des cas défrayé-e-s forfaitairement s’iels le souhaitent, et que les personnes accueillies le sont pour leurs déplacements. L’asbl Nos Oignons est la seule qui défraie forfaitairement les personnes impliquées dans ses journées collectives en maraîchage en tant que volontaires, et cette option peut être considérée également. La question de la juste valorisation des fermes accueillantes, personnes accueillies et structures tierces, doit trouver un équilibre en élargissant la discussion à leurs représentant-es.

¹ Di Iacovo, F. & O’Connor, D. (2009) Supporting Policies for Social Farming in Europe: Progressing Multifunctionality in Responsive Rural Areas; ARSIA: Firenze, Italy, 2009.

² article D. 218/2 du Code wallon de l’Agriculture

³ Le terme « personne accueillie » désigne ici la personne, ainsi que son/sa représentant-e légale ou tout autre intervenant jugé utile par cette dernière (interprète, proche, etc.), le cas échéant.

2. Vers des “Dispositifs d’agriculture sociale” (DiAS)

3 idées-phares

A travers la proposition qui est faite ici, nous souhaitons :

1. ancrer l’agriculture sociale dans **un maillage territorial de proximité**. Cela dans un souci tant d’efficacité (interconnaissance des acteurs-rices et adaptation aux contextes locaux), que de contribution à l’animation des territoires ruraux.
2. rendre l’agriculture sociale **accessible universellement** sur le territoire wallon, c’est-à-dire donner accès à **tou-te-s les agriculteur-rices** et à **tous les publics** sans discrimination : chaque personne, mineure ou majeure, doit pouvoir y accéder dans une finalité de mieux-être et d’inclusion sociale.
3. encourager au maximum **les collaborations avec les réseaux d’acteurs de soin et d’aide sociale** actifs auprès des populations wallonnes - c’est une des façons de soutenir un accès universel de ces dernières à l’agriculture sociale et une inclusivité maximale, en s’appuyant sur les forces déjà existantes et ce sans exclusive : agriculture, aide sociale, handicap, santé mentale, assuétudes, aide à la jeunesse,... Il s’agit également de favoriser la diffusion et l’appropriation de l’agriculture sociale en tant que pratique possible au sein de toute institution non spécialisée en la matière.

Proposition de découpage territorial

Afin de garantir une uniformité des dispositifs, de favoriser un ancrage fort et une meilleure efficacité, il est nécessaire d’adopter **une vision territoriale supra-locale** et d’y associer les projets existants. Le découpage retenu devrait permettre aux dispositifs de tenir compte des dynamiques spécifiques à chaque territoire.

Nous nous sommes inspirés du découpage réalisé pour les réseaux de la santé mentale (réseaux 107⁴). Ceci est une proposition qui nous semble réaliste car déjà utilisée pour la mise en place d’autres services ambulatoires, mais ce n’est pas une proposition exclusive.



Les “DiAS” : des équipes pluridisciplinaires

Selon le découpage ici proposé, il s’agirait de créer 7 entités, nommées **Dispositifs d’agriculture sociale (DiAS)**. Par ce terme, nous désignons les **porteurs de projet reconnus pour l’accompagnement de toute dynamique d’agriculture sociale en Wallonie**. Il s’agit d’équipes **mobiles pluridisciplinaires**⁵ à même d’accompagner **tout type de publics**⁶, et ayant **une connaissance pratique du monde agricole dans sa diversité**.

⁴ <https://www.psy107.be/index.php/fr/contact>

⁵ « Pluridisciplinaire » : plusieurs métiers de la santé et du social dans l’équipe.

⁶ « tout type de publics » : l’équipe pourra se prévaloir d’expériences qui rendent possible sa collaboration avec des institutions sociales ou de santé actives avec une pluralité de secteurs : handicap mental, insertion sociale, santé mentale, assuétudes, aide à la jeunesse, etc.

3. Une diversité d'offres sur les territoires : 4 formules

Toujours en vue de veiller à l'accès d'un public le plus diversifié possible, tant du côté des personnes accueillies que des fermes accueillantes, les DiAS devront être en capacité de mettre en place des activités sociales en ferme selon différentes formules, et notamment de manière individuelle et collective. Elles devront trouver un équilibre entre les formules proposées.

Dans la mise en œuvre de ces activités, elles offriront un accompagnement tant aux personnes accueillies (ou le cas échéant aux structures tierces qui les accompagnent), qu'aux fermes accueillantes.

La grande diversité du public accueilli nous amène à baliser différentes formules que chaque DiAS actif devrait proposer afin de s'y adapter. Cette diversité d'offre est souhaitée pour éviter la spécialisation de projets limitant l'accès à certaines personnes. (Ex. : si le DiAS du territoire X ne met en place que des activités non accompagnées, le public en situation de handicap plus important en sera exclu).

Nous avons donc repris les 4 formules dans l'organisation des activités sociales en ferme à savoir 2 individuelles et 2 de groupe. Chaque DiAS devra être à même de les proposer.

1. Accueil individuel autonome : Il s'agit ici de la mise en place d'accueils pour toute personne qui en a le désir ainsi que suffisamment d'autonomie sociale ou de déplacement pour réaliser l'activité seul-e avec l'agriculteur ou l'agricultrice accueillant-e (avec une phase d'installation des activités, réalisée par le DiAS). Soit la personne accueillie n'a pas de structure social-santé à ses côtés (ou pas disponible) pour l'accompagner d'une manière ou d'une autre dans la mise en place des activités, soit il est convenu que son expérience se fasse indépendamment d'un tel appui spécialisé.
Pour ce type de public la structure tierce assurera, un suivi de type psycho-social adapté aux circonstances pour aider la personne accueillie à tirer « profit » de son activité sociale en ferme dans sa vie quotidienne afin d'améliorer sa qualité de vie, son autonomie sociale voire professionnelle. Pour ce faire, le DiAS ou une structure social-santé pré-existante pourra accompagner la personne accueillie dans la définition d'objectifs liés à l'activité.
2. Formule individuelle accompagnée : Pour des publics présentant une difficulté d'autonomie (tant en termes d'autonomie sociale que de mobilité), la structure tierce (DiAS ou structure social-santé préexistante) facilitera l'accueil individuel au travers d'un accompagnement physique à la ferme et/ou durant le déplacement par un accompagnateur social. Nous sommes bien là dans un accompagnement de 1 pour 1. Pour certaines personnes accueillies, cette phase peut être transitoire vers une formule autonome (Cfr point 1).
Dans ce cas-ci également, le DiAS ou la structure social-santé assurera un suivi de type psycho-social (cf. point 1.).
3. Formule collective tout public : elles sont portées par le DiAS ou ou une autre structure tierce agréée par celui-ci ; toujours avec un accès dit de « bas seuil », elles s'adressent à tout type de public souhaitant pour une raison ou une autre (recherche de lien social ou de dynamique collective, manque d'autonomie de mobilité ou sociale,...) participer à des activités collectives d'agriculture sociale, dans une perspective de mieux-être et de solidarité.
4. Formule collective destinée à un public spécifique : également portées par le DiAS ou une structure tierce agréée par ce dernier, elles ont pour vocation de s'adresser prioritairement à un public rencontrant une problématique particulière (mais peuvent s'ouvrir plus largement).

4 formules d'agriculture sociale

Formule	Accueil individuel autonome	Formule individuelle accompagnée	Formule collective tout public	Formule collective destinée à un public spécifique
Public	Toute personne qui a suffisamment d'autonomie sociale ou de déplacement pour réaliser l'activité seul-e avec l'agriculteur ou l'agricultrice accueillant-e	Toute personne qui présente des difficultés d'autonomie sociale ou de déplacement pour réaliser l'activité seul-e avec l'agriculteur ou l'agricultrice accueillant-e	Toute personne peut accéder à de telles activités collectives d'agriculture sociale, afin de viser un mieux-être, soutenir son inclusion sociale et des dynamiques de solidarité.	Public présentant des besoins particuliers identifiés en amont de la mise en place des activités (mais les activités peuvent s'ouvrir plus largement).
Actions	Le DiAS ou la structure social-santé préexistante soutient la mise en place d'une relation ferme accueillant-e – personne accueillie personnalisée, et assure un suivi psychosocial de 1ère ligne (relais vers service spécialisé sur problématique)	Le DiAS ou la structure social-santé préexistante soutient la mise en place d'une relation ferme accueillant-e – personne accueillie personnalisée, assure un suivi-psychosocial de première ligne et accompagne l'activité et/ou le déplacement en présentiel (accompagnement « 1 pour 1 »)	Le DiAS ou une autre structure sociale-santé agréée par le DiAS) porte l'activité et l'accompagnateur-riche en charge de l'organisation est l'interlocuteur-riche principal-e de la personne accueillie et de la ferme accueillant-e	Le DiAS (ou une autre structure sociale-santé agréée par le DiAS) porte l'activité et l'accompagnateur-riche en charge de l'organisation est l'interlocuteur-riche principal-e de la personne accueillie

4. Projection en forces vives et impact des DiAS

NB. La projection qui suit se base sur un scénario jugé plausible au terme d'échanges approfondis entre les signataires de ce texte qui entendent, ensemble, aller de l'avant. Notre vision est qu'il faut avancer graduellement, en capitalisant sur les apprentissages de chaque étape. Nous avançons en connaissant la situation critique des finances publiques, et les besoins criants qui existent dans de multiples secteurs - et singulièrement dans ceux des soins de santé, de l'aide aux personnes et de l'agriculture que nous connaissons bien !

Il ne s'agit donc pas pour nous de mettre en place en une fois les 5 ETP/DiAS mentionnés ci-après. Les projets actuellement existants mobilisent par exemple déjà des moyens qui pourront contribuer à la mise en place des DiAS. Et il est clair que les ambitions seront adaptées (elles le sont déjà) en fonction des moyens disponibles. Il n'en reste pas moins que pour atteindre un niveau de qualité dans la mise en œuvre de l'agriculture sociale, y compris la mise en place du réseau, les moyens humains ne doivent pas être sous-estimés.

Rappelons aussi ce qui a été dit plus haut : les DiAS auront pour mission de veiller tant à la diversité des modalités de mise en place des activités sur leurs territoires, qu'à l'inclusivité de tous les publics accueillis. Nous considérons que les besoins d'accompagnement de personnes qui présentent des difficultés d'autonomie sociale ou de mobilité doivent être pris en considération.

Le scénario d'un lancement idéal

Dans l'idéal, nous projetons une équipe d'environ 5 ETP pour chacun des 7 DiAS pour atteindre l'objectif double de : répondre aux attentes d'un maximum d'entreprises agricoles et de rendre les activités accessibles à tout type de public et compte tenu des territoires à couvrir.

De ces 5 ETP environ 80% seraient consacrés à l'accompagnement des personnes accueillies et des fermes accueillantes, 20% à la coordination et gestion administrative, représentation, promotion, animation du réseau. La coordination entre les différents DiAS présents sur les territoires wallons serait prise en charge à travers des réunions de concertation entre les différent-e-s coordinateur-ices. En fonction des modalités de financement et des exigences administratives liées à celui-ci, la balance pourrait être revue encore en faveur du travail de terrain.

Avec une telle "force de frappe" de 5 ETP, nous estimons que chaque DiAS pourrait totaliser **dès les premiers mois** un minimum de 80 accompagnements simultanés (sur une année, 120 à 160 personnes pourraient bénéficier du dispositif puisque certaines ne réalisent l'activité que quelques semaines ou mois).

Pour l'ensemble de la Wallonie, 35 ETP permettraient 560 accompagnements simultanés (1120 personnes sur base annuelle).

Ce chiffre s'inspire de la norme de 20 accompagnements par ETP accompagnateur social observée dans les équipes mobiles psychiatriques, ou des *jobcoaches* des Réseaux 107 précités, par exemple. Ces professionnels sont actifs auprès de personnes dont la situation requiert en moyenne une assez forte présence de leur part. Il s'agit néanmoins d'une moyenne, qu'il faut prendre avec prudence car elle recouvrirait dans le cadre des « DiAS » des situations particulièrement contrastées. Elle nous semble néanmoins raisonnable étant donné que les « DiAS » seraient voués à accompagner aussi bien des personnes ayant besoin d'un accompagnement (très) soutenu (= en « 1 pour 1 »), que des personnes davantage autonomes dans leur expérience en ferme. Rappelons également qu'il serait encouragé que les DiAS s'appuient lorsque c'est possible sur d'autres institutions sociales ou de santé présentes auprès des personnes concernées et qui accompagneraient les expériences en fermes de ces dernières en collaboration avec les DiAS.

Sur base de ces réserves, nous pensons que même en phase de lancement des « DiAS » le dispositif pourrait profiter au nombre de personnes annoncé.

Par la suite, ce nombre augmentera assurément grâce à l'organisation d'activités collectives, et à la mobilisation active d'autres institutions sociales ou de santé dans l'accompagnement de l'expérience de leurs bénéficiaires en ferme. Par ailleurs, l'accueil d'un public plus large et autonome dans son expérience en ferme contribuera aussi à élargir le public, tout en constituant une réponse à la stigmatisation : l'agriculture sociale, cela concerne tout le monde !

Après deux ou trois ans de mise en place, il ne nous paraît pas difficile d'imaginer plusieurs milliers de personnes s'activer au sein et auprès des fermes. Au Pays-Bas par exemple, on compte plus de 1250 *zorg boerderijen*. Elles sont financées par les autorités locales et nationales en tant que prestataires d'insertion sociale et de soin, et accueillent plus de 30.000 bénéficiaires chaque année. Plusieurs milliers de bénévoles s'ajoutent à ces derniers, qui s'impliquent également auprès des fermes accueillantes et personnes accueillies.

L'ampleur du mouvement en Wallonie dépendra bien sûr aussi de facteurs tels que la mobilisation effective de l'offre de collaboration par les institutions sociales et de santé des différents secteurs, ou les formes de soutien ou d'implication possibles par les différents niveaux de pouvoir (INAMI, provinces, CPAS, etc.). Ceux-ci pourront faire évoluer les dispositifs imaginés, ou par exemple soutenir le développement d'initiatives professionnalisées par les fermes elles-mêmes (comme c'est le cas aux Pays-Bas par exemple).

Du côté des entreprises agricoles partenaires, le potentiel de déploiement selon les modalités ici décrites est manifeste sur les territoires non encore couverts par les projets-pilotes actuellement existants. De 250 fermes aujourd'hui actives, nous atteindrons sans nul doute le millier. Même sur les territoires déjà couverts par des projets d'agriculture sociale, la plupart des collègues notent qu'ils n'ont pas "épuisé" le répertoire des partenaires potentiels. Et si, à l'échelle de la Wallonie ou sur certains territoires, nous ne pouvons exclure un plafonnement du nombre d'exploitations agricoles prêtes à s'engager, les activités de groupes déjà pratiquées attestent de la possibilité de déployer substantiellement les dynamiques de solidarité avec le monde agricole. 1000 fermes, c'est par exemple le nombre de fermes coordonnées actuellement en Flandre par *Steunpunt Groene Zorg*. Mais la diversité des publics qui y sont accueillis est plus restreinte que celle visée par nos « DiAS ». Dans le cadre du programme « soins verts – groene zorg » qui teste l'offre auprès de personnes en situation d'épuisement professionnel, le conseiller politique du Steunpunt Groene Zorg notait ainsi qu'une augmentation rapide de la demande globale pour des accueils en ferme constitue non pas un risque pour les accueils déjà en cours, mais une opportunité : « nous pourrions facilement réaliser une augmentation significative du nombre de lieux d'accueil tout en incluant d'autres publics ».

Les entreprises agricoles qui déclarent vouloir être rémunérées (et non défrayées) pour cette fonction d'accueil social ou de santé sont aujourd'hui très rares. Cette possibilité ne doit néanmoins pas être exclue des déploiements possibles pour l'avenir sur le territoire wallon. Reconnaître le rôle des agriculteurs et agricultrices comme acteurs de santé et de cohésion sociale, passe par une valorisation tant symbolique que financière. Elle peut apporter une contribution non négligeable au maintien d'une agriculture à taille humaine et restauratrice de la biodiversité⁷.

Estimation budgétaire de la proposition

Au niveau budget, des équipes de 5 ETP représentent une masse salariale d'environ 300.000€/an par territoire (sur base de 60.000€/an/ETP). A cela s'ajouteraient des frais de fonctionnement de 125.000€/an (frais généraux de fonctionnement du service, frais de mission, a minima défraiement des accueillantes tel qu'actuellement pratiqué à hauteur de 45EUR/jour et prise en charge des déplacements des personnes accueillies, frais de promotion et diffusion, etc.). Ce qui représenterait un budget par territoire de 425.000€/an. Si nous prenons comme référence les 7 territoires de la santé mentale, le budget total de la mesure représenterait 2.975.000€/an.

⁷ "Mini Paper 5 : Ecological inclusion and social farming", Th. Van Elsen et alii, July 2023, EU CAP Network, consulté sur <https://eu-cap-network.ec.europa.eu/sites/default/files/2023-11/mp5-fg48-social-farming.pdf>

L'agriculture sociale se positionne en transversalité de différents secteurs. C'est une de ses forces. Et c'est sur cette base également que nous adressons cette proposition à différents niveaux de pouvoirs. **C'est en associant une diversité de compétences et de contributions que nous pensons pouvoir avancer vers l'idéal présenté ici.**

*

* *

Réuni autour de cette proposition, l'ensemble des porteurs de projets-pilotes wallons signataires du présent manifeste se réjouit de voir l'agriculture sociale poursuivre son essor sur le territoire régional (et plus largement !). Nous sommes disponibles pour contribuer à toutes réflexions et travaux utiles en ce sens. Nous poursuivrons également le déploiement des actions de terrain qui seront à notre portée, en cohérence avec l'esprit de ce qui est écrit dans ces pages. Avec l'espoir d'ouvrir l'horizon avec vous, nous vous remercions pour votre attention et vous adressons nos meilleures salutations !

Co-rédaction du [Manifeste de juillet 2023](#) : Cindy ETIENNE (Alba se met au vert, Alises), Manon BERNIER (Positive Agritude, CHSA Lierneux), Martine LEROY (Antenne Agriculture sociale de la Province du Luxembourg), Samuel HUBAUX (Nos Oignons asbl)

Les porteurs de projets signataires

« *Alba se met au vert* » (Alises asbl)



« *Vache et bourrache* » (CPAS de Tubize)



« *Accueils en ferme* » (GAL des Plaines de l'Escaut)



« *Accueil Champ'êtré* » (ACIS Clairval)



« *Terre EnVie* » (Inter-Action asbl)



« *Accueil social à la ferme* » (Province de Luxembourg)



« *Terravia* » (SAJA – AIGS)



« *asbl Nos Oignons* »



« *Nos Oignons d'Entre-Mots* » (SSM « Entre-Mots » d'Ottignies)



« *Agriculture solidaire en Gaume* » (SRJ « IMP La Providence »)



« *Bien dans tes bottes* » (CPAS de Walcourt)



Accueil Champêtré en Wallonie

